

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

DATE

Mardi 30 août 2022

Province de Québec
Comté de Richelieu
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le mardi 30 août 2022, à compter de 19 heures, au Centre administratif du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy situé au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

M^{me} Patricia Gagné, membre parent
M^{me} Marilyn Meynieu, membre parent
M. Hugo St-Amand, membre parent et président
M^{me} Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté
M^{me} Anabelle Dubé-Laforest, membre de la communauté
M^{me} Delphine Salvail, membre de la communauté
M. Mathieu Brochu, membre de la communauté
M. Michel De Oliveira, membre de la communauté
M^{me} Martine Rondeau, membre du personnel
M^{me} Audrey Morin, membre du personnel
M^{me} Marie-France Leroux, membre du personnel
M^{me} Annie Lalancette, membre du personnel

ainsi que :

M. Christian Lacourse, directeur général
M. Jonathan Charbonneau, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

et M. Ralph J. Beaulieu,
directeur des Services des ressources matérielles, du transport et de l'informatique
M^{me} Laurence Cournoyer,
directrice des Services du secrétariat général et des communications
M^{me} Stéphanie Fréchette,
directrice des Services des ressources financières
M. Marc Vigneault,
directeur des Services des ressources humaines

alors que :

M^{me} Geneviève Péloquin, membre parent
et M. Marc-André Nadeau, membre parent
M^{me} Natalie Massicotte, membre du personnel
étaient absents.

Constatation du quorum et ouverture de la séance À 19h25, le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Adoption de l'ordre du jour CA.22-08-4151 Il est proposé par M^{me} Marilyn Meyniew que l'ordre du jour suivant soit adopté avec la modification suivante : ajout du point 15. *Désignation de la vice-présidence;*

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 21 juin 2022 et de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 29 juin 2022;
4. Suites au procès-verbal;
5. Rapport du Comité de parents;
6. Rapport du représentant du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy;
7. Informations du président du conseil d'administration;
8. Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général :
 - a) Comité de gouvernance et d'éthique;
 - b) Comité de vérification;
 - c) Comité des ressources humaines;
 - d) Comité d'évaluation de la direction générale;
 - e) Comité consultatif de transport;
9. CEPRE – compte rendu des rencontres;
10. Accueil et assermentation des nouveaux membres;
11. Règlement concernant l'éthique et la déontologie des administrateurs : rappel annuel, signature et dépôt des formulaires;
12. Déclaration d'intérêt et engagement de confidentialité;
13. Présentation de la planification annuelle 2022-2023;
14. Présentation du mandat et nomination des membres des comités statutaires du conseil d'administration et de leur calendrier respectif;
15. Désignation de la Vice-Présidence;
16. Institution du comité d'enquête à l'éthique et la déontologie des administrateurs;
17. Nomination d'un représentant autorisé sur les services de clicSÉQR et Clic Revenu;
18. Modification de la Politique 630 concernant les indemnités de déplacement;
19. Régime d'emprunt à long terme;
20. Lettre d'appui pour la relocalisation de la Maison des Jeunes L'Air du temps du secteur Tracy;
21. Taxes payables sur les loyers perdus – dossier du terrain synthétique de l'École secondaire Bernard-Gariépy;
22. Suivi du projet de la refonte du site web du Centre de services scolaire;
23. Taux de réussite aux épreuves uniques de juin 2022
24. Parole aux élèves;
25. Période de questions du public;
26. Rapports de la direction générale :
 - a) Décision(s) prise(s) par le dirigeant de l'organisme;

- b) Décision(s) prise(s) par la direction générale;
27. Varia;
28. Confirmation ou annulation de la séance ordinaire du conseil d'administration optionnelle du 25 octobre 2022;
29. Levée de la séance.

Adopté unanimement

Adoption du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
conseil
d'administration
du Centre de
services scolaire
de Sorel-Tracy du
21 juin 2022
CA.22-08-4152

Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil d'administration dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Beaudoin que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 21 juin 2022 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Adoption du
procès-verbal de
la séance
extraordinaire du
conseil
d'administration
du Centre de
services scolaire
de Sorel-Tracy du
29 juin 2022
CA.22-08-4153

Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil d'administration dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Beaudoin que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 29 juin 2022 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Suites au procès-
verbal

Période de questions quant aux suites données au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 21 juin 2022 et au procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 29 juin 2022.

Rapport du
Comité de parents

Considérant l'absence de M^{me} Geneviève Péloquin, présidente du Comité de parents, Monsieur Hugo St-Amand informe les membres du conseil d'administration qu'aucune rencontre ne s'est tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Rapport du
représentant du
conseil
d'administration
du Cégep de
Sorel-Tracy

M^{me} Marie-Claude Beaudoin, représentante du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy, informe les membres du conseil d'administration qu'aucune rencontre ne s'est tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

Informations du
président du
conseil
d'administration

M. Hugo St-Amand, président du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, donne de l'information sur divers sujets reliés à ses fonctions, notamment :

- ⇒ formation de l'ENHAP pour les nouveaux membres du CA et l'obligation de la compléter d'ici le mois de mars;

Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général

a) *Comité de gouvernance et d'éthique;*

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

b) *Comité de vérification;*

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

c) *Comité des ressources humaines;*

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

d) *Comité d'évaluation de la direction générale;*

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

e) *Comité consultatif de transport;*

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

CEPRE – compte rendu des rencontres

Le directeur général et la directrice du Service éducatif donnent de l'information sur les dernières rencontres du Comité d'engagement vers la réussite des élèves (CEPRE).

Ils transmettent et expliquent les recommandations émises par le Comité ainsi que les travaux à venir :

- ⇒ Donne de l'information globale sur les rôles et mandats du CEPRE;
- ⇒ Travaux sur le prochain PEVR;
- ⇒ Les prochaines missions et valeurs sont déterminées;
- ⇒ Poursuite des travaux au niveau de la vision et du slogan;
- ⇒ Première rencontre de l'année 2022-2023 le 8 septembre 2022;
- ⇒ Poursuite des travaux sur le sondage de perceptions;

Aucune question ni commentaire.

Accueil et assermentation des nouveaux membres

En vertu de l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale, M^e Laurence Curnoyer, procède à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Règlement concernant l'éthique et la déontologie des administrateurs : rappel annuel, signature et dépôt des formulaires

La directrice des Services du secrétariat général et des communications donne de l'information sur le *Règlement concernant l'éthique et la déontologie des administrateurs des Centres de services scolaire*.

Elle fait un rappel des obligations qui y sont contenues et présente un document récapitulatif. Elle insiste sur les notions de conflits d'intérêt et d'engagement de confidentialité.

Les membres remplissent, séance tenante, les déclarations des articles 4 et 12 dudit *Règlement*;

Les déclarations sont déposées séance tenante.

Déclaration
d'intérêt et
engagement de
confidentialité

La secrétaire générale remet aux membres du conseil d'administration le formulaire de déclaration d'intérêts qu'ils remplissent et lui retournent. Elle indique que ce formulaire doit être rempli annuellement par les administrateurs et que ceux-ci doivent lui faire part de toute modification à cette déclaration survenant en cours d'année, et ce, dans les meilleurs délais.

Présentation de la
planification
annuelle
2022-2023

Le directeur général donne de l'information sur la planification annuelle 2022-2023 des rencontres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Présentation du
mandat et
nomination des
membres des
comités statutaires
du conseil
d'administration et
de leur calendrier
respectif –
Comité de
gouvernance et
d'éthique
CA.22-08-4154

La secrétaire générale donne de l'information sur les comités statutaires du conseil d'administration et leur calendrier respectif. Elle mentionne qu'en raison du départ de plusieurs membres du conseil d'administration, quelques postes sont à pourvoir dans ces comités. Les membres procèdent donc à la mise à jour de ces comités de la façon suivante :

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'institution par le conseil d'administration d'un comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant les postes actuellement vacants sur ce comité;

Considérant les renseignements fournis par la secrétaire générale par rapport à ce Comité;

Il est proposé par Mme Anabelle Dubé-Laforest de désigner les personnes suivantes pour siéger à titre de membre du Comité de gouvernance et d'éthique pour la période comprise entre le 30 août 2022 et le 30 juin 2025 ou jusqu'à la fin de leur mandat :

1. Marie-Claude Beaudoin;
2. Hugo St-Amand;
3. Michel De Oliveira;
4. Audrey Morin;
5. Marie-France Leroux;

Adopté unanimement

Présentation du
mandat et
nomination des
membres des
comités statutaires
du conseil
d'administration et
de leur calendrier
respectif –
Comité de
vérification
CA.22-08-4155

La secrétaire générale donne de l'information sur les comités statutaires du conseil d'administration et leur calendrier respectif. Elle mentionne qu'en raison du départ de plusieurs membres du conseil d'administration, quelques postes sont à pourvoir dans ces comités. Les membres procèdent donc à la mise à jour de ces comités de la façon suivante :

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'institution par le conseil d'administration d'un comité de vérification;

Considérant les postes actuellement vacants sur ce comité;

Considérant les renseignements fournis par la secrétaire générale par rapport à ce Comité;

Il est proposé par Mme Marilyn Meynieu de désigner les personnes suivantes pour siéger à titre de membre du Comité de vérification pour la période comprise entre le 30 août 2022 et le 30 juin 2025 ou jusqu'à la fin de leur mandat :

1. Mathieu Brochu;
2. Marilyn Meynieu;
3. Martine Rondeau;
4. Delphine Salvail;
5. Patricia Gagné;

Adopté unanimement

Présentation du mandat et nomination des membres des comités statutaires du conseil d'administration et de leur calendrier respectif – Comité des ressources humaines

La secrétaire générale donne de l'information sur les comités statutaires du conseil d'administration et leur calendrier respectif. Elle mentionne qu'en raison du départ de plusieurs membres du conseil d'administration, quelques postes sont à pourvoir dans ces comités. Les membres procèdent donc à la mise à jour de ces comités de la façon suivante :

Considérant que l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit l'institution par le conseil d'administration d'un comité des ressources humaines;

Considérant les postes actuellement vacants sur ce comité;

Considérant les renseignements fournis par la secrétaire générale par rapport à ce Comité;

CA.22-08-4156

Il est proposé par Mme Audrey Morin de désigner les personnes suivantes pour siéger à titre de membre du Comité des ressources humaines pour la période comprise entre le 30 août 2022 et le 30 juin 2025 ou jusqu'à la fin de leur mandat :

1. Hugo St-Amand;
2. Mathieu Brochu;
3. Natalie Massicotte;
4. Marilyn Meynieu;
5. Vacant;

Adopté unanimement

Présentation du mandat et nomination des membres des comités statutaires du conseil d'administration et de leur calendrier respectif – Comité du transport

La secrétaire générale donne de l'information sur les comités statutaires du conseil d'administration et leur calendrier respectif. Elle mentionne qu'en raison du départ de plusieurs membres du conseil d'administration, quelques postes sont à pourvoir dans ces comités. Les membres procèdent donc à la mise à jour de ces comités de la façon suivante :

Considérant que l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'institution par le conseil d'administration d'un comité consultatif du transport;

Considérant que l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves prévoit que deux membres du conseil d'administration doivent siéger sur ce Comité;

CA.22-08-4157

Considérant les postes actuellement vacants sur ce comité;

Considérant les renseignements fournis par la secrétaire générale par rapport à ce Comité;

Il est proposé par Mme Delphine Salvail les personnes suivantes pour siéger à titre de membre du Comité consultatif du transport pour la période comprise entre le 30 août 2022 et le 30 juin 2025 ou jusqu'à la fin de leur mandat :

1. Annabelle Dubé-Laforest;
2. Annie Lalancette;

Adopté unanimement

Désignation de la
Vice-Présidence

CA.22-08-4158

Considérant l'absence de deux (2) membres parents sur cinq à la présente séance, il est proposé par Mme Marilyn Meynieu de reporter la nomination de la vice-présidence à la séance du 25 octobre 2022.

Adopté unanimement

Institution du
comité d'enquête
à l'éthique et la
déontologie des
administrateurs

CA.22-08-4159

La secrétaire générale donne de l'information sur le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

Considérant que l'article 26 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie* applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone prévoit l'institution d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;

Considérant que le Comité de gouvernance et éthique a mandaté la secrétaire générale afin de recueillir les candidatures pour ces postes;

Considérant les candidatures reçues et présentées par la secrétaire générale;

Considérant que chacune des candidatures respectent les conditions décrites à l'article 26 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie* applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;

Il est proposé par Marie-France Leroux de désigner les personnes suivantes afin de siéger à titre de membre du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy pour la période comprise entre le 30 août 2022 et le 30 août 2027:

1. Monsieur Yvan Gauthier;
2. Madame Madeleine Lemieux;
3. Monsieur Normand Boisclair;

Adopté unanimement

Nomination d'un représentant autorisée sur les services de clicSÉQR et Clic Revenu

Considérant que clicSÉQR est un service d'authentification du gouvernement du Québec et que Clic Revenu est en ensemble de services électroniques offerts par Revenu Québec, permettant notamment d'effectuer des transactions relatives au dossier du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;

CA.22-08-4160

Considérant que M^{me} Marie-Claude Larrivée, anciennement la directrice des ressources financières, a pris sa retraite;

Considérant que depuis cette date, M^{me} Stéphanie Fréchette est la directrice des ressources financières du Centre de services scolaires de Sorel-Tracy;

Considérant l'obligation de changer le représentant autorisé qui agira au nom du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy dans le cadre de l'utilisation des services;

Il est proposé par M. Mathieu Brochu :

- ⇒ de retirer M^{me} Marie-Claude Larrivée comme représentante autorisée du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy auprès des services clicSÉQR et Clic Revenu.
- ⇒ de désigner M^{me} Stéphanie Fréchette, directrice des Services des ressources financières, comme représentante autorisée du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy auprès des services clicSÉQR et Clic Revenu.

Adopté unanimement

Modification de la politique 630 concernant les indemnités de déplacement

La directrice des ressources financières donne de l'information concernant la politique relative aux frais de déplacement et de représentation.

CA.22-08-4161

Considérant la présentation faite de la politique PO-6-30 – *Règles relatives aux frais de déplacement et de représentation* par la directrice des ressources financières;

Considérant la consultation effectuée auprès du Comité consultatif de gestion;

Il est proposé par M^{me} Delphine Salvail :

- ⇒ d'adopter les modifications proposées à la politique *Règles relatives aux frais de déplacement et de représentation* telle que déposée au dossier de séance, pourvu que le terme « président » soit modifié par « la présidence »;
- ⇒ de la mettre en vigueur dès qu'elle sera adoptée par le conseil d'administration;
- ⇒ de modifier le numéro de la politique 630 pour la politique # PO-6-0.

Adopté unanimement

Régime d'emprunt
à long terme

CA.22-08-4162

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 707 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer, et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 août 2022;

SUR LA PROPOSITION DE MME MARIE-CLAUDE BEAUDOIN, IL EST RÉSOLU :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 707 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, pendant la durée du présent régime d'emprunts, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les

dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre.

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le président;

Le directeur général; ou

La directrice des services des ressources financières

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adopté unanimement

Lettre d'appui
pour la
relocalisation de la
Maison des Jeunes
L'Air du temps du
secteur Tracy

CA.22-08-4163

M. Mathieu Brochu dénonce son conflit d'intérêt et se retire des délibérations.

Considérant que la Maison des Jeunes L'Air du temps, qui couvre le secteur Tracy, souhaite relocaliser ses locaux au 3015, Place des Loisirs;

Considérant que pour ce faire, la Maison des Jeunes L'Air du temps demandera une aide financière auprès du Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse;

Considérant que dans le cadre de cette demande, la Maison des Jeunes L'Air du temps souhaite obtenir une lettre d'appui au projet de la part du Centre de services scolaire;

Considérant que la mission de la Maison des jeunes L'Air du temps est de venir en aide à la clientèle âgée entre 12 et 17 ans;

Il est proposé par M^{me} Marie-France Leroux d'autoriser M. Hugo St-Amand, président du Conseil d'administration, à signer la lettre d'appui telle que déposée au dossier de séance et d'autoriser la Direction générale à transmettre ladite lettre aux représentants de la Maison des Jeunes de Tracy « L'air du temps ».

M. Mathieu Brochu s'étant retiré des délibérations, la résolution est adoptée à l'unanimité par les membres restants

Taxes payables sur
les loyers perdus –
dossier du terrain
synthétique de
l'École secondaire
Bernard-Gariépy

CA.22-08-4164

Considérant la résolution CA.21-10-4094 par laquelle le Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy autorisait la direction générale à signer l'acte d'emphytéose ainsi que l'entente opérationnelle permettant à la Ville de Sorel-Tracy de construire, sur le lot 6 401 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, un terrain synthétique;

Considérant que ledit acte d'emphytéose prévoit la cession du terrain appartenant au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy pour une période de vingt-cinq (25) ans et ce, à titre gratuit, à la Ville de Sorel-Tracy;

Considérant qu'en date du 16 mars 2022, l'acte d'emphytéose fût effectivement signé, devant Me Philippe Gougeon, notaire;

Considérant que lesdits acte d'emphytéose et entente opérationnelle prévoyait alors qu'aucune charge ni aucun frais ne serait assumés par le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant qu'en date du 5 juillet 2022, la Ville de Sorel-Tracy faisait parvenir au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy un rapport d'opinion de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, daté du 9 juin 2022;

Considérant que ledit rapport d'opinion est déposé au dossier de séance;

Considérant que ledit rapport d'opinion indique que la Ville de Sorel-Tracy devrait recevoir la TPS et la TVQ auprès du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy pour l'équivalent des loyers qui ne seront pas chargés au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy pour son utilisation des lieux;

Considérant que le terrain est évalué au montant de 846 294\$;

Considérant que le 14 juillet 2022, la Ville de Sorel-Tracy a transmis une facture au montant de 126 732,53\$ à cet effet au Centre de services scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant que suivant l'incidence fiscale, lesdites TPS et TVQ représenteraient une charge finale de 58 282,15\$;

Considérant que les travaux par la Ville de Sorel-Tracy ont débutés le 8 août 2022;

Il est proposé par M^{me} Delphine Salvail d'autoriser la direction générale à négocier avec la Ville de Sorel-Tracy afin de trouver les solutions les plus avantageuses pour les parties dans le traitement de cette taxe;

Adopté unanimement

Suivi du projet de la refonte du site web du Centre de services scolaire

La secrétaire générale donne de l'information sur l'avancement du projet de la refonte du site web du Centre de services scolaire.

Aucune question ni commentaire

Taux de réussite aux épreuves uniques de juin 2022

La directrice des services éducatifs présente et commente les résultats que les élèves ont obtenus aux épreuves uniques du ministère de l'Éducation en juin 2022.

Elle présente le tableau des résultats des épreuves. Ce tableau permet de comparer les taux de réussite de notre Centre de services scolaire versus l'ensemble de la province. Les résultats sont positifs et performants.

Elle répond aux questions des membres.

Parole aux élèves

Période réservée aux interventions des élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Aucune intervention.

Période de questions du public

Période de questions réservée aux interventions du public.

Aucune intervention.

Rapports de la
direction
générale

Le directeur général informe les membres du conseil d'administration des pouvoirs du dirigeant de l'organisme qu'il a exercés conformément aux dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des pouvoirs de la direction générale pour la période comprise entre le 21 juin et le 30 août 2022 :

- ⇒ 30 juin 2022 : adoption du plan de gestion des risques 2022-2023;
- ⇒ 7 juillet 2022 : Signature du bon de commande de l'offre de service d'ingénierie pour la réfection de l'enveloppe du bâtiment de l'École secondaire Bernard Gariépy;
- ⇒ 7 juillet 2022 : Signature du bon de commande pour les cahiers d'activités en prévision de l'année scolaire 2022-2023 pour l'École secondaire Bernard-Gariépy;
- ⇒ 7 juillet 2022 : Signature du bon de commande pour les travaux de construction relatifs à la réfection du chauffage, des plafonds, de maçonnerie et de la toiture de l'École Saint-Gabriel-Lalemant;

Aucune question ni commentaire.

Varia

Période réservée au traitement de sujets d'information supplémentaires :

Soirée inauguration de la salle Denis Rajotte – 22 septembre 2022

Confirmation de
la séance du 25
octobre 2022

CA.22-08-4165

Considérant la planification annuelle du calendrier des rencontres ;

Considérant qu'une rencontre optionnelle est prévue le 25 octobre 2022;

Considérant le nombre de sujets à traiter à cette date;

Il est proposé par M^{me} Delphine Salvail de confirmer la tenue de cette rencontre.

Adopté unanimement


Levée de la
séance

CA.22-08-4166

À 20h49, il est proposé par M^{me} Marie-France Leroux que la présente assemblée soit levée.

Adopté unanimement

Le président,



La secrétaire,

